

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

## DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

## ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

## INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

## SOMMAIRE.

## PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.

## AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Souscription pour le monument commémoratif aux morts du « Dismude ».

Avis concernant les demandes en inscription ou en radiation sur la Liste électorale.

## ECHOS ET NOUVELLES :

Société des Conférences. — La manie du journal intime et du roman autobiographique, par Emile Henriot.

Nécrologie.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

## LA VIE ARTISTIQUE :

Opéra de Monte Carlo. — Les Contes d'Hoffmann; La Foire de Sorotchintzi.

Au Concert Classique. — Jean Kubelik.

Dans les Concerts. — Le Quatuor de Monte Carlo.

## Annexe au « Journal de Monaco » :

CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu de la séance du 20 décembre 1923.

## PARTIE OFFICIELLE

## ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 200.

## LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

## Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Lieutenant Robert Balny d'Avricourt, Notre Officier d'Ordonnance, est nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le six février mil neuf cent vingt-quatre.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,

FR. ROUSSEL.

## AVIS &amp; COMMUNIQUÉS

Le Secrétariat Général du Ministère d'Etat a reçu les souscriptions suivantes pour le Monument commémoratif aux morts du *Dixmude*.

S. A. S. le Prince de Monaco .....	fr. 500 »
LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre de Monaco .....	200 »
MM. Fuhrmeister, Conseiller Privé, Chef du Cabinet Civil .....	20 »
le Général Roubert, premier Aide de camp	20 »
le Lieutenant-Colonel Gastaldi, Aide de camp .....	20 »
le Docteur Louët .....	20 »
Bord de Pierrefitte, Chambellan .....	20 »
Adolphe Blanchy, Sous-Chef du Secrétariat Particulier .....	5 »
Alexandre Melin, Secrétaire Particulier de S. A. S. le Prince .....	5 »
A reporter .....	810 »

Report .....	fr. 510 »
MM. Paul Noghès, Secrétaire Particulier de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre .....	5 »
M. Piette, Ministre d'Etat .....	50 »
B. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement	10 »
J. Palmaro, Conseiller de Gouvernement	10 »
F. Butavand, Conseiller de Gouvernement .....	10 »
H. Mauran, Secrétaire Général .....	10 »
le Docteur Richard .....	10 »
Municipalité de Monaco .....	100 »
Aéro-Club de Monaco .....	250 »
Lycee et Etablissement secondaire de Jeunes Filles .....	23 85
M. Marquet, Président du Conseil National .....	50 »
Total .....	fr. 1.338 85

## Avis

Le Maire de Monaco a l'honneur d'informer les électeurs que, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'Organisation Municipale du 13 mai 1920, les demandes en inscription ou en radiation sur la liste électorale de 1924 doivent être formées, à peine de déchéance, dans le délai de quinze jours, à partir d'aujourd'hui, au Secrétariat de la Mairie, où sont déposés les tableaux contenant les modifications apportées à cette liste.

Monaco, le 12 février 1924.

Le Maire, A. MÉDECIN.

## ECHOS &amp; NOUVELLES

La Société des Conférences a tenu, samedi dernier, à 5 heures, sa seconde réunion. M. Emile Henriot a parlé de *la manie du journal intime et du roman autobiographique*. S. A. S. le Prince Pierre assistait à la conférence. La réputation de M. E. Henriot avait attiré un auditoire nombreux et particulièrement choisi. Tous les lecteurs du *Temps*, toutes les personnes qui s'intéressent aux lettres connaissent l'érudition, la souplesse d'esprit, le discernement du savant et délicat écrivain qui rédige, chaque mardi, le courrier littéraire du grand journal du soir. Nombreux aussi sont les lecteurs des romans où se manifestent ses dons de pénétrante analyse et de savoureux pittoresque et parmi lesquels il faut citer *Valentin*, *le Diable à l'Hôtel* et les *Aventures de Sylvain Dutour*. Ses qualités brillantes et délicates, M. Emile Henriot les a abondamment répandues dans sa conférence. Il a été écouté avec le plus attentif intérêt et salué par des applaudissements prolongés.

En ouvrant la séance, M. Labande, Président de la Société, a donné connaissance d'un télégramme adressé par M. Louis Barthou à S. A. S. le Prince pour exposer que les obligations impérieuses de ses hautes fonctions le mettaient dans l'absolue impossibilité de s'éloigner de Paris pendant les réunions des Comités d'experts. En exprimant les regrets que cause le désistement de l'éminent homme d'Etat et en s'inclinant devant les raisons qui l'ont dicté, M. Labande a fait savoir que le nombre des conférences promises aux sociétaires ne serait pas diminué et qu'il avait obtenu de M. de Nolhac, de l'Académie Française, la promesse d'une conférence au mois d'avril. Il a ensuite pré-

senté le conférencier en quelques phrases justes et précises et lui a donné la parole.

M. Henriot parle une langue de la plus élégante simplicité. Sa phrase nuancée, qui se développe avec aisance et tranquillité, épouse exactement le contour de la pensée. Un trait rapide, une ironie à peine indiquée éclairent de temps en temps son exposé d'un sourire. Des vues d'ensemble, des aperçus pénétrants y jettent les vives lueurs des idées générales.

Le conférencier remarque que le goût du permanent et de l'humain cher à nos aïeux a fait place chez nous au goût du particulier et de l'individuel et il explique par cette tendance l'habitude de l'introspection, la curiosité qui nous penche sur nous-mêmes, la manie de la confession, du journal intime.

Tout d'abord, il écarte les deux œuvres qui semblent, à première vue, la manifestation la plus parfaite et la plus éclatante de cette manie : les *Confessions* de J.-J. Rousseau et les *Mémoires d'outre tombe* de Chateaubriand. Car, écrits en vue de la postérité, ces illustres ouvrages procèdent d'une préoccupation d'apologie personnelle qui ne permet pas d'ajouter foi à leur sincérité.

Il aborde ensuite l'examen des plus célèbres journaux intimes qui nous ont été conservés : et d'abord celui de Stendhal, notes jetées au hasard de la pensée pour fixer une date, un événement, et par lesquelles l'homme qui se sent vieillir essaie d'arrêter la fuite irréparable du temps : notes d'un prix inestimable pour nous aider à pénétrer dans le secret d'un esprit d'élite comme celui d'Henri Beyle.

Le conférencier évoque l'étrange figure de Restif de la Bretonne, cet écrivain à demi-fou qui, dans 300 volumes, a remué un monde d'idées et qui, possédé jusqu'à la manie par un besoin de confession, fixait en *grafitti* sur les ponts de la Seine les noms, les dates qui avaient un moment fait battre son cœur.

Puis M. Henriot parle du célèbre journal d'Amiel qui, après avoir vainement poursuivi la gloire pendant toute sa vie, l'a obtenue après sa mort, grâce à un manuscrit qui n'était pas destiné à la publicité. Il montre chez Amiel la merveilleuse acuité de la vision intérieure, la puissance des facultés d'analyse et l'abolition du vouloir, rançon de l'excès de développement d'une intelligence constamment repliée sur elle-même.

Marie Bastkircheff, dont M. Henriot dresse ensuite la noble et ardente figure, a laissé à 24 ans la plus émouvante confession d'une âme avide de sentir, assoiffée de connaître et que rien ne pouvait assouvir. Le conférencier trace le portrait le plus touchant de celle que Barrès surnomma « Notre Dame qui n'êtes jamais satisfaite ».

Il rappelle ensuite les romans autobiographiques de Benjamin Constant et de Fromentin et termine en montrant comment l'analyse dont l'action dissolvante s'est fait sentir chez Restif de la Bretonne et Amiel, a été, au contraire, une école d'énergie chez Stendhal et Marie Bastkircheff.

D'unanimes applaudissements ont manifesté au conférencier l'intérêt avec lequel l'auditoire avait suivi sa captivante et profonde étude.

S. A. S. le Prince Pierre a tenu à lui exprimer personnellement toutes Ses félicitations.

Jeudi dernier est décédé à Turin, à l'âge de 87 ans, M. Constant Barriera, Vice-Consul de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

M. Barriera avait été nommé le 8 octobre 1877. Il était le vice-doyen des membres du Corps Consulaire Monégasque.

Dans son audience du 29 janvier 1924, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements ci-après :

E. J.-P., laitier, né le 28 février 1898, à Gênes (Italie), demeurant à Sospel. — Tromperie sur la qualité d'une marchandise (lait) : 100 francs d'amende.

H. R.-A., chauffeur, né le 3 juillet 1889, à Londres, demeurant à Chelsea (Angleterre). — Infraction à la législation sur les automobiles : 100 francs d'amende.

B. J., épouse D., sans profession, née le 16 avril 1887, à la Turbie, demeurant à Monaco. — Exercice de la profession de logeuse sans autorisation : 16 francs d'amende; prononcé la fermeture du garni illicitement ouvert; déclaré par défaut D. D., son mari, civilement responsable.

## LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE CARLO  
Direction : RAOUL GUNSBURG

Saison d'Opéra sous le haut patronage de  
S. A. S. le Prince de Monaco

### Les Contes d'Hoffmann.

Offenbach, qui précipita dans d'incroyables transports de gaité la musique française, qui assourdit le monde du tonitruant éclat de son rire et, aidé d'Hervé, créa un genre follement original et amusant; Offenbach, joué et célèbre partout, ne fut jamais complètement satisfait de la part de gloire — part pourtant belle — que le destin avait accordée à son talent excessif et sans gêne. Toujours, l'ambition le travailla de montrer que, lui aussi, pouvait écrire de la musique de tendances sérieuses et se faire applaudir sur les planches subventionnées de l'Opéra-Comique. C'était son idée fixe à cet homme d'esprit. N'étant pas content de son sort, il rêvait de sortir des limites du domaine où il régnait en maître incontesté. L'attrait de l'aventure le tentait. C'est ainsi qu'Offenbach donna à l'Opéra : *le Papillon*, ballet, que la mort de la pauvre Emma Livry, brûlée en scène, attrista lamentablement; à l'Opéra-Comique : *Barkouf*, *Robinson Crusoe*, *Vert-Vert* (où le beau, grand et irrésistible Capoul dépensait sans compter des trésors de jeunesse, de charme et de passion), *Fantasio* et, enfin, *les Contes d'Hoffmann*, le meilleur ouvrage de genre relevé qui soit sorti de l'inspiration d'Offenbach.

Or, si intéressants, si charmants que soient *les Contes d'Hoffmann*, il y a encore nombre de personnes qui leur préfèrent *Orphée aux Enfers*, *la Belle Hélène*, *la Grande Duchesse*, *les Brigands* et *la Périchole*. C'est qu'on voit peut-être un peu trop en Offenbach le joyeux assembleur de notes qui mit la musique en liesse, l'inventeur de motifs frétillants, cabriolants, de saveur piquante, le surprenant désarticulateur et trouveur de rythmes, et pas assez le musicien de sève choisie, poète à ses heures, ayant rapporté de son pays natal un fonds de rêverie et de sentimentalité, qu'un long séjour au milieu des plaisirs et des élégances de la vie parisienne affina et tourna en grâce.

A la vérité, la face bruyante et exorbitante a sans cesse fait tort à la face attendrie et distinguée du talent d'Offenbach. Le public, obéissant à son instinct, a toujours tenu Offenbach pour un suprême amuseur, un incomparable auteur de farces musicales, sans se préoccuper si, sous son rire débridé, il n'y avait pas autre chose que des lazzis et de droliques fantaisies. Et cette opinion, unanimement partagée et hautement manifestée, fit abominable-

ment souffrir Offenbach dans son âme d'artiste sensible et épris de beauté.

Il n'entre pas dans notre intention de parler longuement des *Contes d'Hoffmann*, souvent représentés ici. La pièce est connue. Quant à la partition, nul n'ignore qu'elle n'était point terminée au moment où mourut Offenbach et qu'elle subit divers importants remaniements. Guiraud, en souvenir de son cher ami, assumait et mena à bien la tâche, singulièrement scabreuse et particulièrement délicate, de combler les vides de l'orchestration et de mettre l'œuvre au point. Même, s'il faut ajouter foi aux bruits qui se chuchotent encore, il paraîtrait que certaines parties de l'ouvrage, tel qu'il est actuellement joué, ne seraient pas d'Offenbach. Comme il n'est pas de notre ressort de rechercher ce qui est ou n'est pas d'Offenbach, nous n'insisterons pas. L'adorable barcarolle, qui ouvre le second acte, et le troisième acte en entier sont certainement d'Offenbach. Et cela nous suffit. Notez que nous n'entendons pas insinuer que sur le prologue, le premier et le second actes et sur l'épilogue, Offenbach ne soit pas fondé à revendiquer des droits de paternité... Mais quelle exquise page que la barcarolle, d'inspiration si fraîche, de rythme si voluptueux, en sa langueur amoureuse! Et combien réussi le troisième acte, tout oppressé de divine mélancolie, où la sentimentalité fleurit en charme dans l'enivrement de la mélodie, acte dégageant une émotion poétique délicieuse! En écoutant cette musique de grâce automnale, qu'on est loin du grand sabbat comique de l'opérette et de toutes les hautes et grandioses folies qu'Offenbach incendia des feux de sa verve, de son esprit — et de son génie!

L'ouvrage posthume d'Offenbach, en outre des qualités de composition qu'il exige des interprètes, réclame impérieusement des artistes sachant chanter et suffisamment initiés aux mystères de la virtuosité pour faire roulades, trilles, points d'orgue, etc.

M<sup>lle</sup> Fanny Heldy, cantatrice experte, s'est joliment distinguée dans les rôles d'Olympia, de Giulietta et d'Antonia; au premier acte, elle a montré ce qu'une artiste intelligente et douée était capable de faire; sans faiblesse et sans peur, avec une aimable aisance, elle jongla avec les notes et les difficultés de la vocalise; au second et au troisième acte, elle fut émue et charmante. Le public, conquis, la couvrit de bravos. M. Dutreix, dans le rôle d'Hoffmann, a su plier sa voix de fort ténor aux nécessités poétiques et apaisées de la musique, détaillant heureusement les couplets, soupirant les romances et donnant l'impression d'un chanteur excellent. M. Arnal prêta à chacun des trois personnages qu'il était chargé d'incarner, une curieuse physionomie. Il fut grandement apprécié et chaleureusement applaudi, surtout au troisième acte. M<sup>lle</sup> Dauphin, agréable à voir et à entendre, et MM. Istratti, Warnery, Delval, etc., tinrent les rôles de second plan à la satisfaction générale.

Les dames et les messieurs du ballet, — car il y a un ballet dans *les Contes d'Hoffmann* et un ballet mieux qu'adroitement réglé — les chœurs, tout le monde en un mot, mérite d'être cité à l'ordre de la soirée.

L'orchestre, pour ne pas en perdre l'habitude, fut admirable, conduit par M. Léon Jehin.

Et les décors, les costumes, la mise en scène étaient dignes de l'œuvre suprême du père de l'opérette.

Gros succès.

### La Foire de Sorotchintzi.

Nous avons eu la bonne fortune de réentendre *la Foire de Sorotchintzi*, que le public acclama avec tant d'enthousiasme l'an dernier. L'équité nous oblige à reconnaître que la représentation de cet ouvrage, signé Moussorgsky, nous a, de nouveau, fait un plaisir extrême.

Evidemment, l'œuvre n'est pas venue d'un seul jet. Elle est faite des bribes et des morceaux laissés par Moussorgsky, et qu'une main habile et pieuse a reliés, arrangés, en leur adjoignant, pour obéir

aux injonctions du sujet et aux nécessités scéniques, des pages empruntées, avec discernement, à quelques compositions du Maître. Il est même probable que si Moussorgsky avait écrit le duo, qui clot le premier acte, il l'eût allégé des souvenirs Tristanesques qu'on y remarque; car nous doutons que le musicien réaliste russe ait connu le duo d'un lyrisme éperdu du second acte de *Tristan et Yseult*. En tous cas, le caractère de la musique de la fin du duo du 1<sup>er</sup> acte de *la Foire de Sorotchintzi* semble tellement en dehors du caractère de la musique de Moussorgsky que cette musique fait une sorte de disparate — disparate que nous signalons, mais dont nous ne nous plaignons pas, puisque la fin de ce duo est d'un charme poétique très prenant.

Nous ne chercherons pas à connaître quel est le musicien averti et de brillant métier qui a traité la partie orchestrale de l'opéra de Moussorgsky. Au reste, qu'importe?

Comme nous le disions, ici, il y a onze mois, on nous présente une œuvre d'un vif intérêt, infiniment originale et très charmante. Cela doit suffire. D'autant que la musique de *la Foire de Sorotchintzi*, revue, corrigée et notablement augmentée, donne une idée assez exacte de l'art de Moussorgsky. Cette musique, nous l'avons déjà constaté, a une physionomie fort particulière: Elle est essentiellement réaliste et ne s'élève pas au-dessus du sujet, se contentant de le serrer le plus près possible; elle procède d'un impressionnisme fait de subtile sensibilité et d'expansion de lourde gaité fleurant le terroir. Elle se complait dans la mise en relief des mouvements qui agitent les âmes primaires, des effusions des cœurs sans malice et dans la peinture des intimités par touches fugitives. Les sentiments changeants et mouvants jouissent de sa prédilection et les caractères sont plus indiqués que creusés. La psychologie est beaucoup plus instinctive que raffinée. Cependant, le besoin de vérité dans l'expression ne nuit pas à la naïveté de l'impression, tant le musicien est hanté par un idéal de simplicité dont toute puérilité n'est point exclue. Chez Moussorgsky, il y a de l'ingénuité dans la joie et de la candeur dans le rêve.

Et, pourtant, en dépit de ses apparences volontairement grossières (ne tournez pas à mal l'expression: « grossières » s. v. p.), en dépit de son accent populaire, de ses franches allures, de ses effets d'ordre pantomimique, la musique de Moussorgsky produit une sensation indéfinissable, enveloppée, enveloppante et exquise.

La pièce de Gogol, qui a servi de canevas à la musique de Moussorgsky, est représentative des mœurs familières et frustes des habitants de la Petite Russie.

Rudimentaires y sont les sentiments et rudes, voire brutales, les manifestations de la grosse et grasse gaité paysanne. L'ensemble exhale un violent fumet populaire.

L'intrigue, de frêle consistance, est plutôt banale; mais contient maints détails singuliers et amusants, relevant de l'observation de la vie étroite et journalière des paysans russes, dont quelques-uns ne sont pas dénués de saveur.

Dans *la Foire de Sorotchintzi*, la musique n'a rien de symphonique, elle est surtout réaliste, parfois poétique et, assurément, plus scénique que dramatique. Elle suit l'intrigue en ses ressorts, en ses heurts, jusqu'en ses ténuités, s'efforçant de pénétrer ses intentions, s'ingéniant à mettre en valeur ses aspects sérieux et comiques, employant, pour parvenir à ses fins, les trois éléments primordiaux: la sonorité, le rythme et l'expression. Ecoutez la scène des deux soulards au 1<sup>er</sup> acte, si admirablement conduite et rendue, et vous saisirez tout ce qu'il y a de vérité crue dans la musique de Moussorgsky; l'air que chantent ces deux Compères, avec les mots qu'ils répètent à satiété, en parfaits ivrognes qu'ils sont, est d'un réalisme extraordinairement divertissant; écoutez la scène du second acte où un exorbitant dadaïste est cajolé, encensé et nourri par une sottise épouse en rupture d'honnêteté, laquelle est férue des attitudes solennelles, des déclai-

mations et des ridicules de ce fier imbécile, — scène d'une farce large et copieuse; prêtez également l'oreille aux scènes entre le mari et la femme, si drôles en leur cordiale trivialité, et vous conviendrez que Moussorgsky a une vision personnelle des choses, un sens spécial de l'originalité et une façon à lui de rendre, rapides et directes, ses impressions à l'aide des notes.

Ainsi que dans *Boris Godounow*, la musique, pleine d'intuitions géniales, subit la loi du poème. Elle n'envahit pas la scène et ne déborde pas l'action. La déclamation, bien que très réduite, est juste, le discours mesuré. L'exagération n'offusque aucune page de la partition. La mélodie se développe joliment, librement. (Rappelez-vous la romance du premier acte, d'une délicate mélancolie, parfumée de tendresse, toute frissonnante des grâces et des nostalgies slaves.) Les chœurs, merveilleusement traités, volontiers tumultueux, ont une allure, une couleur, étrangement pittoresque, nettement populaire.

L'orchestre, peu chargé, où s'ébauchent et se précisent de brefs motifs, où surgissent des embryons de mélodies, où paraissent et disparaissent de ravissants dessins, obéit fidèlement aux volontés de la trame, et, commentant les paroles, caractérisant les gens, colorant les choses, concourt à l'atmosphère sonore dans laquelle s'agitent les personnages; il apporte aux situations la clarté indispensable à leur signification.

M. Smirnoff a soupilé adorablement la romance: « Pleurez mon triste cœur », et chanté le rôle de Grizko avec le plus sûr talent. M. Charlesky (d'une ébouriffante bouffonnerie) et M. Arnal (toujours bel artiste) retrouvèrent le succès qui les accueillirent au cours de la dernière saison. M. Istratty, dans un personnage de rien du tout, s'est taillé un succès du meilleur aloi. Il a campé une silhouette hilarante d'ivrogne à la trogne incendiée, et démontré que pour un artiste authentique, il n'est pas de petit rôle. Ce M. Istratty n'est pas le premier venu. M<sup>lles</sup> Laval et Bailac furent très fêtées.

Le prétexte du ballet introduit à la fin du second acte, n'est autre que *la Nuit sur le mont Chauve*, le tableau symphonique le plus magnifique et le plus complet qu'ait produit Moussorgsky, page regorgeant de couleur et de mouvement, d'un pittoresque et d'une originalité rares. Pour cette composition instrumentale, superbement développée, le génie de M<sup>lle</sup> Nijinska a inventé une chorégraphie d'une maestria étourdissante. C'est quelque chose de nouveau et d'un effet profondément impressionnant et inoubliablement splendide. Avoir pu réaliser avec cette puissance les folies du cauchemar, cela confond la raison.

Une danseuse (Est-ce M<sup>lle</sup> Tchernicheva? Est-ce M<sup>lle</sup> Sokolova?) s'est si formidablement, si diaboliquement démenée que nous sommes encore à nous demander si nous n'avons pas vu une de ces bacchantes en furie comme l'on en rencontrait sur les monts de Thrace au temps fabuleux où Dionysos menait son Thiasé en rut au milieu des ivresses déchaînées, au bruit des instruments orgiaques... Ah! le mirifique divertissement! Et quelle artiste que M<sup>lle</sup> Nijinska!

Le *Hopak*, si caractéristique, dansé à la fin de l'opéra, enchanta, lui aussi, le public.

Les décors vastes et d'une incomparable splendeur de M. Visconti, les costumes d'une belle magnificence de M<sup>me</sup> Violet et la mise en scène si vivante et si grouillante, dont bénéficia l'ouvrage de Moussorgsky, réunirent tous les suffrages.

Chœurs sans reproche. Et clamons que la valeureuse phalange d'instrumentistes composant l'orchestre de Monte Carlo, dirigée magistralement par M. Tcherepnine, se surpassa extrêmement.

La soirée, consacrée à la Foire de Sorotchintzi, ne fut qu'un long applaudissement.

ANDRÉ CORNEAU.

AU CONCERT CLASSIQUE

Jan Kubelik.

L'intérêt principal et grandiose de l'après-midi de musique classique du 6 février résidait dans l'audition de M. Jan Kubelik, violoniste de Bohême, célèbre dans tous les mondes et en tous les pays.

C'est le 2 mai 1901 que, pour la première fois, nous eûmes l'occasion d'entendre, à Paris, M. Kubelik, dans un concert qu'il donna au Théâtre du Vaudeville, et, à cette époque, le formidable mécanisme de l'extraordinaire instrumentiste nous avait stupéfié et quelque peu abasourdi.

Alors, il ne faisait pas doute pour nous que M. Kubelik pouvait tout se permettre sur son violon; car, déjà, la force de sa virtuosité était immense. C'était quelque chose d'incroyable, d'invraisemblable, d'inouï, de renversant. Son archet-tée avait raison des pires difficultés. Magique était l'exécution de cet artiste que l'on comparait souvent à Paganini.

A vingt-trois années de distance, nous avons retrouvé M. Kubelik avec le même exorbitant talent — cependant talent plus mûri, plus ample, plus sensible, où l'autorité que donnent l'expérience et l'âge remplace les violences emportées et les folies d'audace de la belle jeunesse.

Chez M. Kubelik, la virtuosité s'affirme toujours despotiquement, mais si le mécanisme reste fulgurant, le jeu a gagné en sentiment et en expression. Le son est resté aussi beau. Et, en plus de l'impeccable justesse, qui est une des plus authentiques qualités de M. Kubelik, il faut constater qu'on ne perd pas une de ses notes et que chacune d'elles a sa valeur; en écoutant cet as du violon, involontairement l'on songe à la Patti de jadis, égrenant ses roulades...

On est libre de préférer à cette vertigineuse splendeur de métier, la noble simplicité, la hauteur de style, la souveraine grandeur d'un Isaye ou le charme, la grâce et l'élégance d'un Thibaut. Mais, toute préférence laissée de côté, il est impossible de ne pas s'incliner devant les éblouissants et supérieurs dons d'exécutant de M. Kubelik, de ne pas être confondu d'étonnement et d'admiration, par la prodigalité des tours de force qu'il réalise avec une sûreté, une aisance, une tranquillité qui tiennent du prodige. Et M. Kubelik met une certaine coquetterie à dissimuler au public les miracles qu'il accomplit. Disons-le, la virtuosité arrivée à ce degré a un je ne sais quoi de grisant; on en subit violemment l'emprise et l'on est comme aveuglé par la magnificence éperdue de ses feux d'artifice.

Onques vit-on travailler la corde sonore de telle sorte et avec une semblable déconcertante maestria.

M. Kubelik interpréta de superbe façon le *Concerto en Ré majeur* de Beethoven et d'une manière absolument étourdissante le *Concerto pour violon* de Paganini. Qui oserait se mesurer avec lui dans l'exécution de cette composition qui exige une possession de soi, une plénitude de ressources, une perfection de métier, une puissance de mécanisme de nature à faire reculer les plus intrépides violonistes? Vraiment, à force de talent, M. Kubelik rend l'acrobatie artistique.

Après le *Concerto* de Paganini, où sont accumulées les dernières difficultés, M. Kubelik est venu soupérer — soupérer est le mot — le *Chant du soir* de Schumann. Là, plus de virtuosité, plus de tours de force, mais la plus exquise simplicité, la délicatesse la plus charmante, la grâce la plus poétique, la sensibilité la plus émue... Ce fut un ineffable rafraîchissement et un pur ravissement.

Le *Concerto* de Beethoven et le *Concerto* de Paganini déchaînèrent des ouragans d'applaudissements et de bravos; les cris d'enthousiasme parvenaient de tous les coins de la salle. Quand M. Kubelik eut terminé l'adorable inspiration de Schumann, la salle fut en ébullition. Les spectateurs, debout et frémissants, firent à l'incomparable violoniste des ovations sans fin, ne se fatiguant pas de manifester leur enthousiasme par des bis et des rappels...

Nous ne pensons pas qu'au cours de ses nombreux voyages à travers les univers, où il moissonnait de lauriers, le génial tzigane, semeur d'éblouissements, ait obtenu jamais plus unanime et plus magnifique triomphe que celui qu'il remporta, à Monte Carlo, dans l'après-midi du 6 février 1924.

A. C.

Le Quatuor de Monte Carlo

Après le *Quatuor Capet*, dont les séances obtinrent un si légitime triomphe, voici le *Quatuor de Monte Carlo*, composé de MM. Henry Wagemans, Umberto Benedetti, tous deux solistes de S. A. S. le Prince de Monaco, et de MM. Henri Sougné et Joseph Duts.

Pour son entrée de jeu, le *Quatuor de Monte Carlo* a exécuté le *Quatuor en Ré majeur* de César

Franck et le *Quatuor n° 7* de Beethoven — deux œuvres de grand vol et de pensée pure que les remarquables quartettistes interprétèrent tout à fait bien.

Le « Scherzo », ce délice musical, et l'exquis « final » du *Quatuor* de Franck furent rendus avec une grâce, une délicatesse et un ensemble qu'on ne saurait trop louer.

Dans le *Quatuor* de Beethoven, les quatre artistes de choix se surpassèrent. Ils ne laissèrent dans l'ombre aucune des beautés — et Dieu sait s'il y en a! — qui font de cette musique sans pair un régal d'art incomparable.

Des avalanches d'applaudissements et de bravos récompensèrent MM. Wagemans, Benedetti, Sougné et Duts du bel effort réalisé et leur signifièrent bruyamment que leur talent était apprécié à sa très réelle valeur.

M<sup>lle</sup> Onda, qui joue de la harpe en artiste et de manière à satisfaire les plus difficiles, exécuta la *Fille aux cheveux de lin* de Debussy — page adorable, malheureusement trop courte — et *Vers la source dans le bois*, de M. Tournier.

Le public fit un vrai succès à la toute charmante et si intéressante M<sup>lle</sup> Onda.

Le coup d'essai du *Quatuor de Monte Carlo* est un coup de maître.

A. C.

Étude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire, 41, rue Grimaldi, Monaco.

SOCIÉTÉ ANONYME DU MADAL

Modifications aux Statuts

I. — Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société du Madal, tenue à Monaco, au siège social, le 14 décembre 1923, dont une copie certifiée conforme est demeurée annexée à un acte en constatant le dépôt reçu aux minutes de M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, le 2 janvier 1924, la dite Assemblée régulièrement convoquée et constituée,

Il a été décidé de modifier les articles 21 et 24 des Statuts de la façon suivante :

Texte ancien.

ARTICLE 21. — Le Président réunit le Conseil d'Administration aussi souvent que l'exigent les affaires sociales, et en tel endroit indiqué par lui dans la convocation.

Pour la validité de ses délibérations, le Conseil devra comprendre au moins trois membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Texte nouveau.

ARTICLE 21. — Le Président réunit le Conseil d'Administration aussi souvent que l'exigent les affaires sociales et au minimum dix fois par an, en tel endroit indiqué par lui dans la convocation.

Pour la validité de ses délibérations, le Conseil devra comprendre au moins trois membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le vote par correspondance est admis. A cette fin, toutes les questions à l'ordre du jour de la séance mensuelle du Conseil d'Administration devront être communiquées aux Membres habitant hors de France. Leur vote devra résulter d'une lettre ou, en cas d'urgence, d'un télégramme confirmé par une lettre. Il n'est pas admis de procuration permanente pour les représentations d'un Administrateur dans le sein du Conseil. La copie du procès-verbal sera transmise aux Membres du Conseil représentés.

ARTICLE 24. — Le Conseil d'Administration nommera son Administrateur-Délégué et fixera ses émoluments. Le premier Administrateur-Délégué sera le Président élu pour la durée et dans les conditions indiquées à l'article 15. Le Conseil lui délèguera tel de ses pouvoirs qu'il jugera utile pour la gestion de la Société.

ARTICLE 24. — Le Conseil peut déléguer tout ou une partie de ses fonctions, soit à un Administrateur-Délégué, soit à un ou plusieurs Directeurs.

II. — Les modifications ci-dessus ont été approuvées par Ordonnance Souveraine de S. A. S. le Prince, en date du 26 janvier 1924, publiée au *Journal de Monaco* du 5 février 1924.

III. — Il a été déposé au Greffe Général de la Principauté de Monaco, à la date du 12 février 1924, une expédition du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 1923.

Le dit dépôt ainsi que la présente publicité faits conformément aux dispositions de l'article 17 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907.

Signé : A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-six janvier mil neuf cent vingt-quatre, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le premier février suivant, vol. 180, n° 3, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté,

M<sup>me</sup> Henriette-Louise VIDIERE, sans profession, veuve de M. Jean-Joseph-Eugène LORIMEY, demeurant villa Les Lucioles, 1, rue des Giroflées, à Monte Carlo, a acquis :

De M<sup>me</sup> Adrienne dite Marie-Louise-Adrienne NIGON, propriétaire, demeurant ci-devant à Monaco, actuellement au Cap-d'Ail, quartier de Saint-Antoine, villa Lakmé, veuve, en premières noces, de M. Claude BOUDON et, en secondes noces, de M. Pierre-Pie-Valentin PACCARO,

Et de M. Emile NIGON, logeur en garni, et agent de ventes et locations, demeurant à Monaco, quartier de Monte Carlo, boulevard d'Italie, n° 5, villa Marie-Thérèse, époux de M<sup>me</sup> Angélique-Anne-Joséphine BLANCHI, demeurant avec lui,

Une maison située à Monaco, quartier de la Condamine, avenue de la Gare, n° 8, avec entrée sur la rue de la Turbie, n° 7, dénommée *Villa Nancy*, élevée, sur l'avenue de la Gare, de deux étages sur rez-de-chaussée avec un étage en contre-bas formant rez-de-chaussée sur la rue de la Turbie, portée au plan cadastral sous le n° 339 de la section B; confinant, dans son ensemble : au midi, l'avenue de la Gare; au nord, la rue de la Turbie; à l'est, M. Grinda, et, à l'ouest, M. Rambaldi et l'immeuble du Café du Siècle appartenant à M<sup>me</sup> Ciaudo.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de cent quatre-vingt mille francs, ci... 180.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le douze février mil neuf cent vingt-quatre.

Pour extrait :  
(Signé :) ALEX. EYMIN

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant acte aux minutes de M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, en date du vingt-six janvier mil neuf cent vingt-quatre, transcrit au Bureau des Hypothèques de Monaco, le quatre février mil neuf cent vingt-quatre, volume 180, numéro 6,

M. Ange GAZIELLO, entrepreneur de maçonnerie et M<sup>me</sup> Marie DEVISSI, son épouse, demeurant ensemble à Cabré-Quebrune (Alpes-Maritimes),

Ont vendu à :

M. Louis ORENGO, restaurateur et à M<sup>me</sup> Catherine FULCONIS, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, section de la Condamine, rue Caroline, numéro 22 et boulevard Albert 1<sup>er</sup>, numéro 3,

Les droits de M<sup>me</sup> GAZIELLO, soit la moitié lui appartenant dans :

Le rez-de-chaussée et le premier étage d'une maison située à Monaco, quartier de la Condamine, à l'angle de la rue Caroline, sur laquelle elle porte le numéro 22 et du boulevard Albert 1<sup>er</sup> sur lequel elle porte le numéro 3, confrontant dans leur ensemble : au nord, la rue Caroline; du midi, M. Eugène de Millo; de l'est, le boulevard Albert 1<sup>er</sup> (ancienne ruelle de Millo ou des Gazomètres), et de l'ouest, Joseph Devissi ou représentant, et portés au cadastre sous le numéro 319 p. de la section B.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de quatre-vingt mille francs, ci... 80.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, en l'Etude de M<sup>e</sup> A. Settimo, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur lesdits droits immobiliers vendus, des inscriptions d'hypothèques légales, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Une expédition de ce contrat a été déposée au Greffe Général de Monaco, aujourd'hui même.

Monaco, le 12 février 1924.

Pour extrait :  
(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le seize janvier mil neuf cent vingt-quatre, dont expédition transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-quatre janvier même mois, volume 180, n° 1, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco,

M. Jules-Bernard BENGUE, pharmacien de première classe, de nationalité française, domicilié 22, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, a acquis :

De M. Emmanuel CURTI et M<sup>me</sup> Catherine DEL-BECCO, son épouse, propriétaires, demeurant ensemble villa des Panoramas, quartier du Ténao, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco),

Une villa construite en lignociment, située à Monaco, quartier de Monte-Carlo, lieu dit Ténao, appelée *Villa La Dominante*, élevée d'un premier rez-de-chaussée à usage de garage et de caves, d'un second rez-de-chaussée et d'un premier étage avec mansardes, ensemble le terrain sur lequel la construction repose et qui en dépend, d'une superficie d'environ trois cent six mètres carrés, porté au plan cadastral sous le n° 262 p. de la Section E, confinant, dans son ensemble : au nord, M<sup>me</sup> Ephrussi, ligne-frontière entre la France et la Principauté de Monaco; à l'ouest, la même dame; au midi, un terrain restant appartenir à M. et M<sup>me</sup> Curti, et, à l'est, la villa des Panoramas appartenant également à M. et M<sup>me</sup> Curti.

Ensemble le droit d'accès et de passage à travers la villa des Panoramas restant appartenir aux vendeurs, le tout de la manière indiquée audit contrat.

Cette acquisition a eu lieu moyennant, contrat en mains, le prix principal de trois cent mille francs, ci... 300.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le douze février mil neuf cent vingt-quatre.

Pour extrait :  
(Signé :) ALEX. EYMIN.

AGENCE ROUSTAN,  
3, boulevard des Moulins, Monte Carlo

### Deuxième Avis

Par acte sous seing privé en date du 28 janvier 1924, M<sup>me</sup> RENAVAL, propriétaire d'appartements meublés, demeurant à Monte Carlo, maison de la Source, a vendu à la personne désignée dans l'acte,

Partie du fonds de commerce, soit le premier étage seulement, d'appartements meublés qu'elle exploite à Monte Carlo, maison de la Source.

Avis est donné aux créanciers de M<sup>me</sup> Renaval, s'il en existe, d'avoir à faire opposition sur le prix de la dite cession dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, en l'Agence Roustan, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement fait en dehors d'eux.

Monaco, le 12 février 1924.

### Deuxième Avis

Suivant acte sous seings privés, en date à Monaco du 28 janvier 1924, enregistré, M. et M<sup>me</sup> SPENGLER, demeurant 18, avenue Fontvieille, à Monaco, ont acquis de M<sup>me</sup> Joseph LONGONI, le fonds de commerce de fleurs et fruits, sis à Monaco, 27, boulevard Charles III.

Oppositions, s'il y a lieu, entre les mains des acquéreurs, au fonds vendu.

Etude de M<sup>e</sup> PH. CORNIGLION,  
Notaire à Menton, 40, rue Partouneaux.

### Deuxième Insertion

Aux termes de deux actes reçus par M<sup>e</sup> Philippe Corniglion, notaire à Menton, le premier, le six novembre mil neuf cent vingt-trois, et le second, le vingt-trois janvier mil neuf cent vingt-quatre, la COMPAGNIE DES POMPES FUNEBRES DU LITTORAL, société anonyme au capital de Un million cent mille francs, divisé en onze mille actions de cent francs chacune, dont le siège social est à Menton, rue Saint-Charles, n° 9,

A cédé et vendu :

A la Compagnie Successeur de la Maison ROBLOT, Entreprise Générale des Convois et Transports Funèbres, société anonyme au capital de cinq millions de francs,

divisé en cinquante mille actions de cent francs chacune, dont le siège social est à Paris, 6, rue du Louvre,

Le fonds de commerce d'entreprise des Pompes Funèbres de menuiserie, d'entrepreneurs de constructions, et notamment de caveaux et monuments funéraires, que la Compagnie des Pompes Funèbres du Littoral possédait et exploitait à Menton, à Roquebrune Cap-Martin, au Cap-d'Ail, à Beaulieu-sur-Mer, à Saint-Jean Cap-Ferrat, à Beausoleil, et dans la Principauté de Monaco.

Ledit fonds comprenant :

1° L'enseigne et le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés ;

2° Le bénéfice de tous traités de concessions de monopole et autres droits qui ont pu être consentis par toutes les villes, municipalités et fabriques ;

3° Le droit aux baux et locations ;

4° Le matériel et les objets mobiliers servant à son exploitation ;

5° Les marchandises en dépendant ;

6° Et le montant de divers cautionnements.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites, au plus tard, dans les dix jours de la présente insertion, en l'étude de M<sup>e</sup> Corniglion, notaire à Menton, où domicile est élu.

Pour deuxième insertion :  
PH. CORNIGLION.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### LICITATION

Le mercredi 5 mars 1924, à 10 heures, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Première Instance de Monaco, au Palais de Justice,

#### de la nue-propriété

d'une villa située à Monaco, quartier de la Condamine, rue Grimaldi, n° 53 bis, jardin et dépendances (*Chalet Sainte-Devote*), occupant une superficie d'environ 728 mc. 40 dc., dénommée :

#### Villa Fedeltà

Mise à prix ..... 150.000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Eymin, notaire, ou consulter le cahier des charges, déposé au Greffe Général de Monaco.

### Société « Auto-Riviera »

Société anonyme au capital de 2 Millions de francs

#### AVIS DE CONVOCATION

MM. les Actionnaires de la Société « Auto-Riviera » sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire le lundi 3 mars 1924, à 10 heures du matin, au siège social à Monte Carlo, rue des Lilas, n° 6.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de 10 actions ayant déposé leurs titres au siège social, six jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

La production d'un récépissé de dépôt délivré par une banque ou par la Société « Ponthieu Automobiles », 51, rue de Ponthieu, à Paris, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

#### ORDRE DU JOUR :

1° Rapport du Conseil d'Administration ;

2° Rapport de MM. les Commissaires des Comptes ;

3° Approbation des comptes, s'il y a lieu; quitus aux Administrateurs ;

4° Fixation du dividende ;

5° Nomination des Commissaires aux Comptes ;

6° Rapport sur les affaires traitées par les Administrateurs directement ou indirectement avec la Société ;

7° Autorisation à accorder aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société (art. 27 des Statuts).

Le Conseil d'Administration.

### SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU PARK-PALACE

de Monte Carlo

#### Avis

MM. les Actionnaires de la Société Immobilière du Park-Palace sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire au siège social, à Monte-Carlo, pour le 29 février courant, à 10 h. et demie du matin, avec l'ordre du jour suivant :

1° Vérification et reconnaissance de la sincérité de la déclaration notariée de souscription et de versement à l'augmentation de capital ;

2° Confirmation de cette augmentation ;

3° Approbation des modifications à l'article 7 des Statuts.

Le Conseil d'Administration.